

DELIBERATION : 2024-03-05

OBJET : Adoption du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. CHABAUD Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ;

Absents excusés : M. PELLISSIER Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. BICHON Bruno ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Adoption du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026

Exposé

Par courrier reçu le 2 avril 2024, Madame Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, a saisi la CCAPV, ainsi que les communes concernées par des opérations retenues, pour l'adoption du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Ces contrats, élaborés à l'initiative du Département, accompagnent le financement sur les 8 grands bassins de vie du territoire des projets d'aménagements visant d'une part à l'amélioration de la qualité de vie et des services à la population, et d'autre part à la préservation et à la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

L'assemblée départementale a validé le contenu des 8 contrats départementaux lors de sa session du 22 mars 2024. Il appartient maintenant à tous les porteurs publics bénéficiaires de les adopter, en amont d'une phase de signature officielle qui sera programmée à l'Hôtel du Département. Ces contrats feront par ailleurs l'objet de clauses de revoyure dont la première session est prévue début 2025.

En ce qui concerne, la CCAPV les opérations d'ores et déjà retenues au contrat 2024-2026 sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Aide à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale	860 000 €	60 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Soutien au fonctionnement annuel 2024 à 2026 des maisons France Service de Saint André les Alpes, Castellane, Annot ainsi que la France Service itinérante	750 000 €	84 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Rénovation et extension de la crèche intercommunale d'Allos	104 500 €	32 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Construction d'une halle des sports intercommunale sur la commune d'Annot	3 190 000 €	423 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)	400 000 €	100 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un tiers lieu culturel itinérant	146 165 €	46 000 €

Sur une enveloppe territoriale totale de 1 491 808 € pour la durée du contrat, les projets retenus à ce jour mobilisent 1 302 640 €. Outre la CCAPV, ils concernent les

communes d'Allos, Annot, Braux, Castellane, Demandolx, Entrevaux, La Mure-Argens, Saint-Benoît et Thorame-Haute.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 proposé par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, joint en annexe de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 juin 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER